



**SIGNATURE DU
PACTE ENERGIE SOLIDARITE**

DOSSIER DE PRESSE - MARS 2015

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	P 3
LE PACTE ENERGIE SOLIDARITE	P 4
LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	P 6
LE BILAN DU PROGRAMME OPAH-RU / FIG	P 8

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LE MARSAN AGGLOMÉRATION SIGNE LE PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ

Ce mardi 3 mars, Geneviève Darrieussecq, Présidente du Marsan Agglomération et Jérôme Humbert, Président de Combles Eco Energie vont signer le Pacte Energie Solidarité. Ce programme innovant de lutte contre la précarité énergétique, déployé par le groupe CertiNergy, vient compléter l'action déjà engagée par l'Agglomération pour réduire les consommations énergétiques de ses habitants.

Lutter contre le mal-logement, résorber la vacance et l'insalubrité des logements, réduire notre consommation énergétique, augmenter la production locale d'énergies renouvelables... tels sont les objectifs que se sont fixés les élus du Marsan Agglomération à court et moyen termes. Pour les atteindre de nombreuses actions ont d'ores-et-déjà été engagées ces dernières années : la **réhabilitation de l'habitat privé ancien** dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat. Des moyens financiers importants ont, en effet, été mobilisés via le programme OPAH-RU /PIG pour permettre aux habitants, propriétaires occupants ou bailleurs des 18 communes du Marsan, de bénéficier d'aides financières pour améliorer leur(s) logement(s).

Dans cette même perspective, Le Marsan Agglomération s'est engagé dans la mise en œuvre d'une **dynamique de transition énergétique** dans le cadre de l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPos). Ce programme, lancé avec La Communauté de Communes des Landes d'Armagnac, est destiné à **réduire la consommation énergétique et à augmenter la production locale d'énergies renouvelables**. Des actions vont être déclinées dans le domaine de l'habitat.

Le Pacte Energie solidarité

Cet outil innovant de lutte contre la précarité énergétique porté par la société Certinergy vient s'inscrire dans la politique globale déployée par le territoire. Destiné aux ménages modestes, et validé par le **ministère de l'Environnement**, il consiste à **isoler les combles perdus**, première source d'économies d'énergie dans une maison, **pour un euro seulement**. Cette solution économique, simple et efficace, est entièrement financée par les fournisseurs d'énergie et de carburant à travers le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE)*. Grâce à cette intervention, réalisée en quelques heures à peine, le bénéficiaire observe une réduction de 25 à 30 % de sa facture énergétique (source Ademe) ou un gain de confort de 3 à 4 °C. Plus de 2 700 ménages modestes ont déjà bénéficié du Pacte. 10 000 chantiers sont prévus au terme de l'année 2015 (en France).

Le Salon des Maires et des Collectivités locales a choisi de décerner au programme la mention spéciale de son Prix de l'Innovation en 2013.

A propos de CertiNergy :

Le groupe CertiNergy est un acteur des services énergétiques dont la spécificité est d'avoir développé des solutions adaptées à tous les types de consommateurs : des industriels (pour qui l'énergie constitue un levier de compétitivité) aux ménages modestes (qui n'ont pas les moyens d'en consommer suffisamment) en passant notamment par les collectivités territoriales qui font face à des problématiques budgétaires et environnementales de plus en plus lourdes.

Pour contribuer financièrement à la mise en oeuvre de ces économies d'énergie, CertiNergy s'appuie principalement sur les mécanismes nationaux d'obligations d'économies d'énergie. Aujourd'hui leader européen de ces dispositifs, le Groupe est présent en France, en Italie et en Angleterre, et accompagne par ailleurs ses clients à l'international dans une trentaine d'autres pays.

**Les certificats d'économies d'énergies (CEE) est un dispositif créé par la loi, imposant aux fournisseurs d'énergie de réaliser, ou faire réaliser, des opérations d'amélioration de la performance énergétique chez leurs clients. Chaque opération donne droit à un quota de CEE, exprimés en kWh cumac, et monnayables sur une bourse dédiée.*

Contacts presse :

Le Marsan Agglomération : Anne Marie Commenay

Tél. : 05.58.46.61.55 – 06.81.83.73.98

anne-marie.commenay@lemarsan.fr

CertiNergy : Jérôme Humbert

Tél : 06.07.37.44.84

humbert@certinergy.com

LE PACTE ENERGIE SOLIDARITE

Isoler les combles perdus pour 1 euro

Depuis janvier 2013, CertiNergy a mis en place une solution de travaux rapide, efficace et peu onéreuse permettant l'isolation des combles perdus : le Pacte Énergie Solidarité.

Ce dispositif concerne les ménages, propriétaires occupants ou locataires de maisons individuelles, qui n'ont pas les moyens de financer leurs travaux d'économies d'énergie.

Grâce à ce dispositif, les habitants du Marsan Agglomération pourront :

- Réduire leur facture de chauffage
- Améliorer le confort de leur habitation
- Préserver leur santé
- Valoriser leur bien immobilier

Le coût des travaux n'est que d'1 € pour les 70 premiers m² de combles, ce à quoi il faut ajouter, au-delà de 70m², 10 € par m² supplémentaire.

Les bénéficiaires de ce programme sont soumis à **3 critères d'éligibilité** :

- Être propriétaire ou locataire d'une maison individuelle (résidence principale)
- Posséder ou louer une maison avec combles perdus non isolés ou avec isolation vieillissante
- Avoir des ressources qui correspondent aux critères d'éligibilité suivants :

PLAFOND DE RESSOURCES	
Nombre de personnes composant le foyer	Revenu fiscal de référence N - 2
1	18332
2	26811
3	32242
4	37669
5	43117
Par personne supplémentaire	5432

Si le ménage réunit ces différents critères, il pourra bénéficier du Pacte Énergie Solidarité et sera, dès lors, accompagné jusqu'à la réception des travaux assurés par Combles Éco Énergie (filiale de CertiNergy) via un réseau de partenaires professionnels de l'isolation certifiés RGE.

Comment en bénéficiant ?

La personne intéressée peut s'inscrire :

→ Sur www.comblezmoi.com

ou

→ A la Maison des projets

Une équipe du PACT des Landes l'accompagnera dans l'étude d'éligibilité, puis le montage de son dossier. Au-delà de ce dispositif, les spécialistes de l'habitat du PACT se tiennent à l'écoute de toute personne souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie et diffusent des conseils globaux et gratuits dans le cadre de permanences.

*Permanences tous les mardis et mercredis de 10h à 13h
4 bis, place Charles de Gaulle à Mont de Marsan
Informations : 09 74 76 01 42*